

Droit à l'image

PHOTOS

Le jour du spectacle, le dimanche 17 juin 2018, le photographe Lorenzo Brondetta, spécialiste des photos de scènes, viendra prendre vos enfants en photos.

Ces photos pourront être vues

- le samedi 23/06/2018 entre 14h et 16h
- le dimanche 24/06/2018 entre 14h et 16h
- le samedi 30/06/ entre 14h et 16h

Chaque photo sera vendue sous la forme d'un fichier numérique téléchargeable de bonne qualité au prix de 8 euros. Les 5 photos seront vendues au tarif 32 euros

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents des élèves mineurs ou celle des élèves majeurs pour cette utilisation privée.

L'article 9 du Code Civil stipule :

« Chacun a droit au respect de sa vie privée »

« ...toute personne peut interdire la reproduction de ses traits... »

...c'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation... »

S'agissant de mineur, ce droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, au respect de sa personne et d'application stricte.

Aucune photo ne pourra être publiée sur le web ou tout autre support sans une autorisation écrite des parents (ou tuteurs, responsables...)

Aussi nous vous demandons de bien vouloir compléter le talon réponse et le renvoyer par mail.

.....
M, Mme.....

Parents , responsables de
l'élève.....

appartenant au cours de.....

Autorise(nt) Lorenzo Brondetta à photographier son enfant dans le cadre du spectacle de danse.

Fait à Paris le

Signature des parents